



Avertissement suite à accident du travail non responsable

Par **Lulu419**, le **15/07/2024** à **20:23**

Bonjour suite à un accident du travail (voiturette renversée sur le côté droit en tant que PASSAGÈRE) j'ai eu plusieurs points de sutures et une contusion importante au bras droit après réception. J'ai eu un arrêt de 12 jours et mon responsable m'a envoyé un document d'avertissement identique à celui de mon collègue responsable de l'accident. Est-ce normal et légal en tant que victime de l'accident et non responsable ? Est-ce que je risque quelque chose en sachant que mon responsable se dédouane des résultats de l'accident ? Merci

Par **janus2fr**, le **16/07/2024** à **06:33**

Bonjour,

La lettre d'avertissement doit préciser les faits fautifs qui vous sont reprochés. Quels sont ils dans votre situation ?

Si vous considérez que cet avertissement est injustifié, vous pouvez toujours le contester auprès de l'employeur par LRAR, voir, au besoin, saisir le conseil des Prud'Hommes.